

**ARRÊTÉ ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR
ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la demande du Colonel Stéphane TOURTIN, commandant le Groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, relative aux violences urbaines qui se sont déroulées en juin et juillet 2023 sur le département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que la conduite des militaires engagés sur ces événements est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une récompense pour actes de courage et de dévouement, est décernée aux militaires du Groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, dont les noms suivent :

Bronze :

- Madame Amélie BASSAN, adjudant
- Madame Elsa MADELEINE RUET, gendarme adjoint volontaire
- Monsieur Matthieu ROUSSEAU, chef d'escadron
- Monsieur Dylan POINTEAU, gendarme
- Monsieur Julien RAMBAUD, maréchal des logis chef
- Monsieur Thibault GAZEAU, maréchal des logis
- Monsieur Nicolas DESSEIGNE, adjudant
- Monsieur Nicolas VAVASSEUR, adjudant
- Monsieur Bruno TOULOTTE, adjudant chef
- Monsieur Nathan MENDY, gendarme
- Monsieur Gaël CALLANDREAU-DUFRESSE, maréchal des logis

- Monsieur Corentin ANCERY, gendarme
- Monsieur Nicolas STIEVENARD, gendarme adjoint volontaire
- Monsieur Louis LE DOARÉ, gendarme
- Monsieur Clément COURTEAU, gendarme adjoint volontaire

Argent de 2ème classe :

- Monsieur David CHARTIER, major

Or :

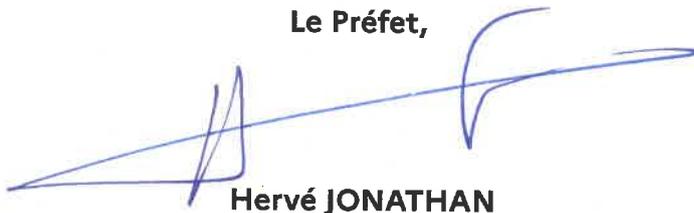
- Monsieur Francis FAUCHI, adjudant
- Monsieur Stéphane TOURTIN, colonel

Article 2 : Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le

23 JAN. 2024

Le Préfet,



Hervé JONATHAN